

Délirium très large

Certains passent leur mois de janvier sur les pistes de ski : eux, ils ont passé le leur devant leurs Macintosh à préparer le cas pratique du Concours Pictet. Il serait exagéré d'affirmer que cette tâche n'était que du travail. Beaucoup des articles ainsi rédigés s'apparentent plus à un divertissement, un exercice de style, qu'à une dissertation juridique. Et l'occasion était trop belle pour se priver de plaisanteries, plus ou moins lourdes d'ailleurs. Il faut donc leur pardonner, comme nous savons pardonner à ceux qui nous ont offensés.

Mais il faut également que tous ceux qui auront été oubliés ne s'en offensent pas : ce sera pour une prochaine fois. Car, ils l'ont promis, ce coup d'essai ne sera pas le dernier. Ils ont l'ambition de récidiver et d'arriver à un coup de maître. Soit dit en passant, ils feraient bien mieux de se consacrer à leurs thèses respectives. C'est vrai. Mais quand même. De toute façon, vu le nombre de procès en diffamation qu'ils vont devoir essayer, leurs thèses sont largement compromises. Dans ces conditions, on ne voit pas comment ils pourraient échapper à ces nouveaux travaux forcés : rédiger chaque année un cas pratique encore plus délirant que le précédent pour le Concours Jean Pictet.

Les grincements de dents ont certainement été nombreux (mais pouvait-on éviter de se moquer d'Henri Sannier ?). Les remerciements vont être également nombreux. En premier lieu, Pierre Bringuier, qui aura cru jusqu'au dernier moment qu'il échapperait à nos clapiers (et nos souris) féroces. Ensuite, à Steve Jobs, à Gutenberg, à Marie Fernandes, à Michel Deyra pour sa bataille de Lissa, à J.R.R. Tolkien et Frank Herbert, à Hergé, au comte de la Motte Cadillac, d'une façon générale à tous ceux sans qui ce cas pratique n'aurait pas été possible et à tous les journalistes qui, en acceptant la caricature, font que la liberté d'expression n'est pas un vain mot.

Concours Jean Pictet L'équipe d'Aix en Provence emporte la conviction du jury

La seconde édition du concours Pictet s'est achevée jeudi 1er mars à Montpellier par la victoire de la brillante équipe d'Aix en Provence composée de MM. Petra Rüffert, Anselm Brundi-Dohm, Johannes Risk-Lhuber et Mme Nancy Gaudreau. Lors de la finale, qui opposait les étudiants d'Aix en Provence à ceux de Neuchâtel les Aixoïses ont su parfaitement dominer les délicats problèmes de Droit International Humanitaire qui étaient soumis à leur sagacité.

MONTEPELLIER

de notre envoyé spécial

Ainsi s'achève la seconde édition du Concours Jean Pictet. Comme l'année dernière, la compétition aura été sévère entre les différentes équipes qui avaient choisi de s'affronter d'une façon pacifique sur un sujet qui ne l'est pas. Tout avait commencé lundi 26 février dans la capitale languedocienne. Nos apprentis juristes s'étaient retrouvés, sous la conduite des membres du CERIM, autour d'un repas unanimement apprécié. Les Bruxellois ne furent pas les premiers à arriver

sur les lieux, loin s'en faut. Mais n'est-ce pas là la naissance d'une coutume du Concours ? Mardi, aux premières heures de la matinée, nos concurrents, angoissés par la terrible épreuve de huit heures, devaient se lancer dans l'étude du cas pratique dont la présentation et le fond permettent de suspecter une tendance au délire et à la mystification chez les auteurs. Neuf au départ, deux à l'arrivée : telle est la dure loi des éliminatoires du Concours. Cette année, Aix en Provence et Neuchâtel surent tirer leur



ANDRE FONTAINE

épingle du jeu, en démontrant aux jurys une bonne connaissance du Droit International. Les autres équipes purent alors profiter des charmes de la région montpelliéraine et des conférences de MM. Hoeflinger et Torrelli, représentant respectivement l'Institut Henry-Dunant, l'Institut du Droit de la Paix et du Développement et l'insti-

tut Français de Droit International et des Droits de l'Homme. Pour Aix en Provence et Neuchâtel le stress devait aller en s'amplifiant jusqu'à l'heure de la finale, épreuve qui a consacré la supériorité de l'équipe d'Aix en Provence mais sans que ceux qui étaient venus de Neuchâtel n'aient démerité. Les heureux gagnants vont donc se retrouver à

Genève : heureux comme Ulysse, nos quatre experts en art oratoire et en science juridique : MM. Petra Rüffert, Anselm Brundi-Dohm, Johannes Risk-Lhuber et Mme Nancy Gaudreau vont faire un beau voyage : la Rédaction du Monde leur adresse ses meilleurs vœux.

Canonisation de la petite Agnès

Le Vatican se prononcera cette semaine page 8

Conflit des blouses roses

M. D. Turpin nommé conciliateur. page 28

M. Michel Droit Disc-Jockey

Recruté par le chasseur de têtes "Bouse & Cie", M. Droit rentre à Radio-Coupole. page 26

Faux journaux : le gang démasqué

Mac Intosh était coupable. page 6

Histoire d'une philosophie perdue

Dans leur dernier ouvrage, D. Cohn-Bendit et P. Bringuier analysent l'histoire du gauchisme en France depuis mai 1968

Ce n'est pas un hasard si les auteurs ont choisi une photographie de Marie Kanjépanès en couverture de l'ouvrage qu'ils ont consacré à l'histoire du gauchisme en France depuis 1968. Celle-ci fut longtemps la rivale désignée d'Isabelle Thomas au sein de l'Unef-id, avant d'aller fonder une

nouvelle philosophie, le némoauditurisme. Or, cette école de pensée, que certains ont qualifiée de "derchisme de gauche", est symptomatique de l'évolution du gauchisme. Comme dans leur précédent ouvrage, "Pourquoi Berlin sera toujours coupé en deux", les auteurs font preuve de leur

clairvoyance habituelle. Pourtant, on ne saurait, pour de multiples raisons, arriver aux mêmes conclusions : ce n'est pas le némoauditurisme qui régénérera le socialisme. Celui-ci est définitivement condamné par le sens de l'histoire.

YVES MONTAND lire la suite page 2

Et la starlette réapparaît...

Le CSPPO ne comprenait en fait qu'une seule personne : M. Piotr Grimbier, qui a été arrêté hier par la police.

C'est hier en fin d'après-midi que le commissaire Bonaventure a réussi à identifier la villa où Melle Vanessa Paradis était retenue depuis seize jours déjà. L'assaut a été donné à 18 heures précises. Douze minutes plus tard, les hommes du G.I.G.N. avaient investi les lieux et capturé celui qui agissait sous le couvert du mystérieux CSPPO : M. Piotr Grimbier, un avocat d'origine russe. Celui-ci a déclaré à la police qu'il avait enlevé la chanteuse pour protéger la santé mentale de sa jeune fille, Claire-Marie, qui il

est vrai, avait la fâcheuse habitude d'écouter à longueur de journée "Jo le taxi", la chanson fétiche de Melle Paradis. Dans ces conditions, M. Pierre Arpaillage, Garde des Sceaux, a déclaré que "le Parquet ne saurait engager de poursuites contre M. Grimbier, celui-ci ayant agi dans un but de salubrité publique". Les circonstances de l'enlèvement de Melle Paradis sont désormais éclaircies. M. Grimbier l'attira dans son automobile, à la sortie de son cours d'alphabetisation, à l'aide d'un imperméable mastic et d'une boîte de

cachous. Melle Paradis, saine (?) et sauve, a déclaré qu'elle "avait été bien traitée, et avait eu sa ration de cacahouètes quotidiennes". En outre, elle a beaucoup appris au cours de sa détention, en coloriant de nombreux ouvrages de Droit International. Pourtant, le grand malheur, c'est que maintenant, Melle Paradis a projeté d'abandonner les cours d'alphabetisation pour recommencer à bramer.

SYLVIE BROSSE lire la suite page 13

Daniel COHN-BENDIT et Pierre BRINGUIER Les gauchistes en France



EDITIONS DE MIDI 98 Francs

